

Plan d'occupation des équipements intérieurs de la commune de Fontenilles et protocoles de pratique Covid-19 (associés à note explicative)

Seuls les pratiquants et intervenants associatifs (entraîneur, moniteur, membres du bureau) **ont accès aux intérieurs des bâtiments** (aucun accompagnants, parents, etc).



Les pratiquants sportifs arrivent en tenue d'entraînement et un survêtement complet par-dessus (haut et bas long), avec leur bouteille d'eau, leur masque et leur flacon de gel hydro alcoolique.

Masque obligatoire en continu pour les intervenants, vivement recommandé pour les pratiquants de plus de 11 ans. Masque obligatoire pour tous lors des déplacements et les phases de non activité.



Les mains (et les pieds pour les sports de combat) **devront obligatoirement être passées au gel en début de séance et en fin de séance.**

Listage obligatoire et à jour de tous les présents à chaque séance (incluant les membres du bureau éventuels).



Vestiaires et Toilettes non disponibles

Respect des consignes = respect de mon coach = respect de mon club